

# Le Débat de Pâques sur le négationnisme

**Philippe VERDOL**

*Pointe-à-Pitre le 29/04/2015*

Maître de Conférences en Sciences Economiques

*Université des Antilles (et de la Guyane), Pôle Guadeloupe*

Spécialiste en Histoire de la Pensée Economique

Membre du CAGI/CRPLC

Membre de la LDH Guadeloupe

Représentant d'association à la Direction du LKP pendant les 44 jours de grève générale en 2009

Président de l'association EnVie-Santé (Environnement, Vie et Santé)

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION .....	2
2.	Une première approche du concept de négationnisme .....	3
2.1.	<i>L'acception d'Henry ROUSSO</i> .....	3
2.2.	<i>Le négationnisme français d'après-guerre</i> .....	4
2.3.	<i>Une résurgence internationale corrélée à celle de l'extrême-droite</i> .....	4
2.4.	<i>Dynamique du négationnisme de la Traite Négrière et de l'Esclavage</i> .....	5
2.5.	<i>Concomitances</i> .....	6
3.	Le négationnisme de Jean-François NIORT .....	6
3.1.	<i>Une nécessité de réhabiliter le Code Noir.</i> .....	8
3.2.	<i>Une réhabilitation du Code noir analogue à la sublimation des écrits de SCHOELCHER !</i> 9	
3.3.	<i>Une ancienne tendance à la « racialisation » des débats</i> .....	11
3.4.	<i>Nécessité pour Jean-François NIORT de faire une impasse sur la morale</i> .....	12
3.5.	<i>Le Code Noir comme adoucissement de la vie matérielle des Nègres</i> .....	13
3.6.	<i>Le Code Noir comme adoucissement de la vie spirituelle des Nègres</i> .....	13
3.7.	<i>« Le Code Noir ? Pas la peine d'en faire tout un plat ! »</i> .....	14
3.8.	<i>Liberté de recherche, négationnisme et nouvelle mission civilisatrice ?</i> .....	14
4.	Deux illustrations de mon opposition à une science sans morale et sans respect pour les victimes 16	
4.1.	<i>Le cas des LMR chlordécone aux Antilles</i> .....	16
4.2.	<i>La profanation des tombes du cimetière d'esclaves de Sainte-Marguerite et l'utilisation singulière des restes des défunts.</i> .....	17
5.	CONCLUSION.....	18
5.1.	<i>Dissocier le soutien au droit à la liberté de la recherche du soutien à des thèses négationnistes</i> .....	18
5.2.	<i>L'urgence d'ouvrir un débat dans la communauté universitaire</i> .....	19
5.3.	<i>Révélation de plusieurs clivages significatifs</i> .....	20
5.4.	<i>Une problématique néocoloniale</i> .....	20
5.5.	<i>Trois idées simples</i> .....	21
5.6.	<i>La division du camp nationaliste</i> .....	21
5.7.	<i>Suggestion à Jean-François NIORT de donner des conférences en Israël</i> .....	22
5.8.	<i>Jean-François NIORT en quête de restauration d'honneur et d'intégrité !</i> .....	23
5.9.	<i>Fin de ma coopération avec Jean-François NIORT</i> .....	23
5.10.	<i>Remerciements</i> .....	24
6.	ANNEXE. Le négationnisme à l'Université Lyon III : trois séries de questions dans le Rapport ROUSSO au Ministre de l'Education Nationale, en septembre 2004.....	25

## 1. INTRODUCTION

Depuis la publication d'un ouvrage de Jean-François NIORT, une violente polémique oppose ceux qui défendent son droit à la liberté de recherche à ceux qui estiment que ses thèses sont négationnistes et qu'elles ne doivent plus circuler.

Dans le premier camp se trouvent de nombreux universitaires guadeloupéens, martiniquais et « métropolitains » – dont les membres du bureau de la 3<sup>e</sup> section (Histoire du Droit) du Conseil National des Universités (CNU) – renforcés par la section Guadeloupe de la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association Collectif Vigilance Citoyenne et par une fraction des militants nationalistes. Dans le second camp, on distingue principalement des organisations du Mouvement Patriotique Guadeloupéen alliées à des associations locales et de la diaspora noire en France qui exigent Réparation de la Traite Négrière et de l'Esclavage<sup>1</sup>.

En discutant avec certains de ceux qui ont participé au Débat de Pâques, qui l'ont suivi ou qui ont été signataires de pétitions (initiées localement ou par le Conseil National des Universités), j'ai pu constater que la quasi-totalité de ceux qui avaient pris position en public ou en privé n'ont pas une compréhension claire du négationnisme et ne se sont pas donné la peine d'analyser en profondeur les thèses de Jean-François NIORT.

Dès lors, deux questions se posent.

Jean-François NIORT est-il négationniste ? Les soutiens qu'il reçoit sont-ils paradoxaux ?

En conclusion, nous ferons apparaître quelques-unes des principales idées-forces de ce débat.

Précisons tout d'abord le concept de négationnisme.

---

<sup>1</sup> Avec le COSE, LKP, le CIPN, le MIR, et FKNG, au nom du LKP, le 25 mars 2015, Elie DOMOTA avait cosigné un tract intitulé « Contre le racisme, les discriminations et le mépris ».

Les sigles ci-dessus signifient, plus précisément :

COSE : Collectif de l'Ouest de Sainte-Rose et des Environs

LKP : Liyannaj Kont Pwofitasyon

CIPN : Comité International des Peuples Noirs

MIR : Mouvement International pour les Réparations

FKNG : Fos pou Konstwi Nasyon Gwadeloup

Voici l'extrait du tract qui, en Guadeloupe, a été utilisé pour lancer la polémique :

*Tous ces événements montrent au monde entier, à tous les démocrates, que dans la Colonie de Guadeloupe, en plein 21<sup>ème</sup> siècle, l'Etat colonial français et ses juges continuent de fonctionner comme au pire temps de l'esclavage. Cela intervient au moment même où un historien français révisionniste, un certain Jean-François Niort, par ailleurs, membre du conseil scientifique du fameux Mémorial Act, a entrepris de mettre en avant les « bons côtés du code noir ».*

Le tract est disponible sur le site de CCN :

<http://www.caraibcreolenews.com/index.php/focus/item/1436-guadeloupe-plusieurs-organisations-d-afro-descendants-appellent-a-manifester-leur-contre-la-stele-des-colons-blancs>

## 2. Une première approche du concept de négationnisme

### 2.1. L'acception d'Henry ROUSSO

Dans son acception la plus générale, ce concept renvoie à la négation, à la contestation ou encore à la minimisation de faits historiques susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Le concept de négationnisme a été élaboré en 1987 par Henry ROUSSO. Spécialiste du XXe siècle et de la Seconde Guerre Mondiale, ROUSSO fut l'un des premiers historiens à avoir travaillé sur l'histoire de la mémoire collective et sur les rapports entre histoire, mémoire et justice.

*Le XXe siècle a produit les formes les plus radicales du mal en politique, poussant à un degré inédit dans l'Histoire la négation de l'humanité de certains groupes, qui a conduit à la perpétration des plus grands crimes de masse jamais commis. Par un paradoxe apparent, il a produit également des formes inédites de négation du crime, constituées en véritables idéologies, formant comme un corollaire au crime lui-même quand il ne s'agit pas d'un élément consubstantiel. La négation de l'extermination des Juifs par les nazis est apparue à la chute du IIIe Reich, mais elle s'est surtout répandue à compter des années 1970, notamment en France dans certains milieux politiques et universitaires. Les historiens l'ont désignée sous le terme de « négationnisme » à compter de la fin des années 1980<sup>2</sup>.*

Ainsi, à l'instar d'Henry ROUSSO, tout un courant d'historiens associe une certaine dimension éthique (bien, mal, respect, mépris, ...) à leurs analyses. Ils établissent un lien de causalité entre la non prise en compte de ces valeurs et la négation par certains de l'humanité des autres. Le négationnisme s'accompagne souvent d'une relecture de l'histoire visant à réévaluer à minima l'ampleur de la responsabilité des criminels.

Dès lors, un clivage fondamental apparaît. Reconnaître la monstruosité de crimes contre l'humanité est l'un des plus grands enjeux mémoriel pour les victimes qui exigent réparation. A contrario, dénier ces crimes est une nécessité pour ceux qui veulent se refaire une virginité aux yeux des générations futures en évitant les réparations financières. D'où la nécessité pour eux d'éroder, de réduire le plus possible lesdits crimes. C'est pourquoi, certains s'efforcent de présenter les bons côtés d'un système criminel tel le Code Noir et s'appliquent à banaliser ou

---

<sup>2</sup> Les racines du négationnisme en France, in Cités, n°36 avril 2008, pp.51 à 62

[http://www.cairn.info/bu-services.martinique.univ-ag.fr:5000/article.php?ID\\_ARTICLE=CITE\\_036\\_0051&DocId=49073&hits=4797+4796+4795+4+3+2+#re2no2](http://www.cairn.info/bu-services.martinique.univ-ag.fr:5000/article.php?ID_ARTICLE=CITE_036_0051&DocId=49073&hits=4797+4796+4795+4+3+2+#re2no2)

à relativiser l'esclavage : « *tant d'autres peuples ont pratiqué l'esclavage, pourrait dire n'importe quel négationniste ; à quoi bon s'attarder sur la forme particulière de la Traite Nègrière et de l'Esclavage qui lui a été associé ?* ».

## **2.2. Le négationnisme français d'après-guerre**

Au lendemain de seconde guerre mondiale, en France, les débats ont commencé dans la société civile française.

Une méthodologie négationniste émerge alors qui consiste à :

- Convaincre de ne pas trop parler du crime contre l'humanité au prétexte qu'à force d'en parler on réduit les possibilités du vivre ensemble.

- Conférer à certains travaux l'apparence de la scientificité

- Renverser la preuve du crime qui devient alors – par un paradoxe malsain – à la charge de la victime : « *Moi, dirait le premier négationniste venu, j'affirme que le crime qui a concerné vos ancêtres n'était pas si horrible. Si, vous les descendants de victimes, vous n'êtes pas de cet avis: prouvez donc scientifiquement le contraire !* ».

## **2.3. Une résurgence internationale corrélée à celle de l'extrême-droite**

Dans les années 1970-1980, en relation avec la montée de l'extrême-droite, le négationnisme se développe dans de nombreux pays. C'est en France qu'il est le plus important – singulièrement parmi les universitaires.

Venant d'universitaires en particulier, les méthodes négationnistes deviennent plus « subtiles » et tout en nuances : le dérapage se produit insensiblement, sous le seuil de perception des personnes non averties ou sous forme de déclarations chocs<sup>3</sup>. L'une de leurs méthodes consiste par exemple à aller le plus possible dans les détails puis à se focaliser sur chacun d'eux afin que la logique d'ensemble du système soit masquée ou qu'elle soit éventuellement comprise à contresens.

Des jurys scientifiquement contestables ont été formés pour décerner des diplômes de doctorat à des négationnistes<sup>4</sup>. Dès lors, le ver rat est entré dans le fruit ! Au nom de la liberté

---

<sup>3</sup> Robert FAURISSON, Maître de Conférences en Littérature à l'Université Lyon 2, soutient dès 1978, que les chambres à gaz homicides n'ont jamais existé dans l'Allemagne nazie et qu'aucun génocide ne s'y est déroulé. On peut à cet égard, visionner l'une de ses interventions, particulièrement édifiante, intitulée « Le problème des chambres à gaz » et datée du 7 janvier 1986 :

<https://www.youtube.com/watch?v=tefYdZICYgc>

On peut ainsi se faire une idée très précise de la structure d'un discours négationniste et de sa méthode d'exposition.

<sup>4</sup> Se reporter à l'affaire Henri ROQUES, université de Nantes : « [...] délivrance d'un titre de docteur d'université à un militant d'extrême-droite, Henri ROQUES, par un jury de complaisance réuni à l'université de Nantes, en juin 1985, et présidé par le germaniste Jean-Paul ALLARD de Lyon III » in Henry ROUSSO, Commission sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin Lyon III, Rapport à Monsieur le

de la recherche, leurs travaux sont publiés dans des revues scientifiques jusqu'alors réputés correctes<sup>5</sup>. Désormais, un article publié dans une revue scientifique peut tout à fait ne rien avoir de scientifique !

En France, depuis 15 ans, les universitaires qui se laissent aller au négationnisme sont plus souvent sanctionnés<sup>6</sup>.

Remarquons encore que le négationnisme recrute même dans les rangs de l'extrême-gauche.

#### ***2.4. Dynamique du négationnisme de la Traite Négrière et de l'Esclavage***

L'heuristique du concept de ROUSSO est particulièrement puissante. A partir du cas du concept de négationnisme initialement appliqué à l'holocauste juif, nous pouvons en effet analyser différents cas de négationnisme relatifs aux crimes contre l'humanité – dont la Traite Négrière et l'Esclavage.

Le négationnisme appliqué aux diverses conditions de l'esclavage et de la traite Négrière pourrait s'expliquer par la montée des recherches scientifiques (dont celles induites par l'UNESCO) sur l'esclavage, par des témoignages divers, ainsi que par l'activité de nombreuses associations d'afro-descendants sur ce thème. Il s'explique aussi par la volonté de certains d'enrayer un tel mouvement et de tirer un trait sur ces mémoires embarrassantes pour ceux qui se prévalent fièrement d'être descendants d'esclavagistes.

---

Ministre de l'Education Nationale, septembre 2004, 263 pages, p.7. L'affaire fait grand bruit et l'année d'après, son doctorat est annulé pour vices de forme.

Ledit rapport est disponible à l'adresse suivante.

<http://media.education.gouv.fr/file/02/3/6023.pdf>

On peut aussi se reporter à l'affaire Jean PLANTIN. Celui-ci « a soutenu avec succès, en 1990, une maîtrise d'Histoire contemporaine à Lyon III portant sur Paul RASSINIER, l'un des premiers à avoir nié l'existence des chambres à gaz dans l'après-guerre. [...] Enfin, l'affaire PLANTIN déclenche un scandale concomitant à celui de Lyon III, puisque l'ancien étudiant a soutenu, en 1991, un DEA d'Histoire Contemporaine à Lyon II sur un sujet également suspect d'intentions négationnistes » Rapport ROUSSO, p.8.

<sup>5</sup> Cette autre affaire « met en cause, en janvier 1990, un autre enseignant de Lyon III, l'économiste Bernard NOTIN, alors Maître de Conférences à l'IAE de Lyon III, qui a publié un article dans une grande revue scientifique comportant des passages racistes et négationnistes, déclenchent une controverse d'envergure nationale » (p.8). Se reporter au rapport déjà cité d'Henry ROUSSO, p.8.

Pour ceux qui veulent consulter l'article de Bernard NOTIN, lui aussi très édifiant : voici ses références : « La France Vassale » in Economie et Société, Hors-série n°32, Presses Universitaires de Grenoble, revue publiée avec le concours du CNRS, août 1989 n°8.

NB : Bernard NOTIN a été maintenu dans son poste jusqu'à juin 1990. Peu après, la loi Gayssot a été votée (**Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe**).

<sup>6</sup> Le « 4 octobre 2000, Serge THION, un des principaux soutiens de Robert FARISSON depuis vingt ans, est révoqué du CNRS pour remise en cause de l'existence de crimes contre l'humanité » in Rapport ROUSSO, déjà cité, p.82.

Bruno GOLLNISCH est lui aussi sanctionné : « en 2004, après la remise du rapport cité sur Lyon III, l'un de ses enseignants, Bruno Gollnisch, par ailleurs dirigeant du Front national, fait des déclarations sur la question des chambres à gaz qui lui valent d'être exclu pour cinq ans » Henry ROUSSO, Les racines du négationnisme en France, in Cités, n°36 avril 2008, pp.51 à 62, p.56.

## 2.5. Concomitances

Le Débat de Pâques – également appelé affaire NIORT – éclate au moment où, proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, vient de s'ouvrir la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Simultanément se déroule à New-York le Sommet international pour les réparations (9-11 avril 2015).

En France et dans l'Outre-Mer français, en liaison avec des associations « sœurs », différentes associations d'afro-descendants (CRAN, CIPN, MIR, etc) acquièrent à l'international, au sein de réseaux de plus en plus puissants, une stature désormais incontournable. Leur audience est très significative auprès des principales Organisations Intergouvernementales.

Potentiellement, les enjeux financiers liés aux demandes de réparation sont énormes.

Ainsi, en 2005, le Mouvement international pour les réparations (Mir) a déposé plainte pour la Martinique contre l'État français à qui il réclame 200 milliards d'euros comme compensation du préjudice subi par les Martiniquais descendants d'esclaves.

Par ailleurs, le 10 mai 2013, au nom de la Commission européenne pour les réparations dont il est membre fondateur, le Cran a assigné en justice l'État Français afin qu'il restitue à Haïti la « rançon », infligée au lendemain de son indépendance, équivalant aujourd'hui à 21 milliards de dollars. D'autres actions judiciaires, très intéressantes<sup>7</sup>, sont aussi menées par le CRAN avec l'aide de l'Historien Olivier Le COUR GRANDMAISON qui est spécialisé dans l'analyse du colonialisme français.

### 3. Le négationnisme de Jean-François NIORT

Le concept de négationnisme peut renvoyer non seulement à la négation mais encore à la contestation ou à la minimisation de faits historiques susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Jean-François NIORT propose un négationnisme subtil ou relatif fondé d'une part sur la minimisation du crime principal et de la souffrance des victimes et, d'autre part, sur l'exaltation de la compassion potentielle des bourreaux et de leurs actions « positives ». En effet, pour dédouaner ceux qui sont coupables de crimes contre l'humanité, il n'hésite pas à

---

<sup>7</sup> En février 2014, le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) porte plainte pour crimes contre l'humanité et dépose des demandes de réparations devant le TGI de Paris, au bénéfice des descendants de congolais morts en quasi esclavage lors de la construction du chemin de fer Congo-Océan. Sont visées, l'Etat français ainsi que certaines entreprises dont on peut retracer la filiation jusqu'à ces grands travaux forcés qui se sont déroulés de 1921 à 1934.

en faire des champions de l'humanisme qui ont soulagé autant que possible la peine de leurs victimes.

C'est pourquoi :

-Il affirme en substance que le Code Noir n'est pas si horrible que cela, d'où la nécessité de le réhabiliter comme un texte juridique qui protège l'esclave.

-Il affirme que cette nécessaire réhabilitation du Code Noir devrait conférer à ce texte une aura comparable aux écrits de Victor SCHOELCHER présenté – très indûment selon moi – comme un modèle d'humanisme

- Il présente une tendance à la « racialisation » des débats

-Il soutient que le registre de la morale ne fait pas partie des sciences historique et juridique ; en outre, la déshumanisation des esclaves n'est que partielle car certains articles du Code Noir prendraient, selon Jean-François Niort, en compte leur humanité

-Le Code Noir aurait adouci la vie matérielle des Nègres

-Le Code Noir aurait adouci la vie spirituelle des Nègres

-Les colons esclavagistes et les autorités locales étaient foncièrement bons

-Pour tenter de lever l'accusation de négationnisme, NIORT axe sa défense sur le droit à la liberté de la recherche scientifique et – comme preuve de sa bonne foi – sur ses diverses entrées dans les réseaux locaux.

Dans une belle envolée logique, Jean-François NIORT rappelle aussi que, quoiqu'on fasse, il est impossible de déshumaniser un humain.

**Nota Bene :**

- On peut concevoir deux approches de la déshumanisation. La première, absolue, critiquée par Jean-François NIORT, est bien entendu un non-sens logique. La seconde est nécessairement relative. En effet, ce n'est qu'au sens figuré que l'on peut déshumaniser jusqu'à la psychose un être humain ou un peuple par toutes sortes de traitements physiques, émotionnels ou mentaux qui portent atteinte à sa dignité, à son intégrité ou à ses droits fondamentaux.

- Chez les victimes, la conscience du préjudice appelle nécessairement des demandes de respect et de réparations.

Revenons dans le détail sur chacune des affirmations de Jean-François NIORT.

### 3.1. Une nécessité de réhabiliter le Code Noir.

Le dictionnaire Larousse en ligne indique deux sens principaux<sup>8</sup> au verbe réhabiliter:

- a) *Mettre un terme aux soupçons, critiques, mépris, etc., dont quelqu'un faisait l'objet en prouvant officiellement qu'il méritait ou qu'il mérite de nouveau la confiance, l'estime d'autrui*
- b) *Reconnaître la valeur, l'utilité de quelqu'un, de quelque chose après une période d'oubli, de discrédit.*

Dans les textes de Jean-François NIORT que j'ai pu étudier, même si je n'ai pas trouvé trace du terme réhabilitation ou du verbe réhabiliter appliqué au Code Noir, il apparaît clairement que Jean-François NIORT est dans une telle logique de réhabilitation du Code Noir.

Jean-François NIORT propose que l'on soit dans un registre de confiance envers le Code Noir car ce texte jusqu'alors trop méprisé fut en réalité d'une grande valeur et d'une grande utilité pour les Nègres eux-mêmes.

Ainsi, il ne s'agit pas simplement pour Jean-François NIORT de faire connaître un texte historique et juridique. Son projet est très différent, beaucoup plus « ambitieux ».

Dans son nouvel ouvrage Jean-François NIORT a entrepris de réfuter ce qu'il qualifie d'« idées reçues » ou de « mythes tenaces » à propos du Code Noir : « [...] le Code Noir est encore victime de nombre d'idées reçues, voire de mythes tenaces [...] »<sup>9</sup>.

Sa thèse fondamentale est que le Code Noir a connu plusieurs évolutions et que, sous l'effet des idées libérales et abolitionnistes, particulièrement dans ses dernières phases – à partir de 1833, date de l'abolition de l'esclavage par les anglais – paradoxalement, il s'est avéré souvent protecteur vis-à-vis des esclaves.

**Le Code Noir est alors devenu – de ce point de vue – une bonne chose pour les esclaves. Progressivement, il aurait même garanti davantage la prise en compte de leur humanité**

Autrement dit, la mise en perspective historique (considérer le Code Noir sur la période 1685-1848, soient 163 ans) du Code Noir permettrait, selon Jean-François NIORT, d'affirmer qu'il n'était pas si terrible que cela et que de négatif au début, il serait même devenu positif. En réalité, le Code Noir serait devenu au fil du temps, toujours selon Jean-François NIORT, un formidable instrument de reconnaissance de l'humanité – voire de rédemption – de l'esclave! D'ailleurs, en la matière, le Code Noir serait bien plus intéressant que certains autres textes relatifs aux esclaves. Sur ce point, Jean-François NIORT signale que **Le Code Noir va**

<sup>8</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9habiliter/67725?q=r%C3%A9habiliter#66969>

<sup>9</sup> Cf Jean-François NIORT, *Le Code Noir – Idées reçues sur un texte symbolique*, Editions Le Cavalier Bleu, février 2015, 124 pages, p.15

*d'ailleurs encore plus loin que le droit romain dans la reconnaissance de l'humanité de l'esclave, notamment en l'intégrant pleinement - et au besoin contre la mauvaise volonté du maître - à la vie spirituelle et à la religion commune (art. 2 et s.), ce qui ne pourrait se concevoir d'un animal ou d'une chose.*<sup>10</sup>

Ainsi, selon Jean-François NIORT, les Nègres auraient eu bien de la chance d'avoir été mis en esclavage par les Français plutôt que par les Romains ! A noter l'argument d'une spiritualité imposée aux Nègres qui plaiderait, selon Jean-François NIORT, en faveur d'une reconnaissance de leur humanité.

D'où la nécessité, pour Jean-François NIORT, de réhabiliter ce texte.

### ***3.2. Une réhabilitation du Code noir analogue à la sublimation des écrits de SCHOELCHER !***

Celui qui a obtenu du gouvernement provisoire l'abolition de l'esclavage colonial en mars-avril 1848 est, selon Jean-François NIORT, Victor SCHOELCHER. Le combat de Jean-François NIORT, visant littéralement à réhabiliter le Code Noir, est de même nature et de même ampleur que celui qui a conduit à promouvoir l'image de Victor SCHOELCHER comme abolitionniste dans la conscience des descendants d'esclaves et de donner son nom à tant de rues dans les villes des anciennes colonies françaises. En réalité Victor SCHOELCHER avait pour mission<sup>11</sup> d'opérer une transition en douceur du mode esclavagiste au mode salarié sans indépendance politique et si possible sans effusion de sang. Point d'orgue du paradoxe, chaque année, dans les « vieilles colonies », un jour férié – le 21 juillet – est spécialement dédié à la mémoire de ce funeste colonialiste !

Symétriquement, à terme, dans le prolongement de ces travaux, on pourrait très bien imaginer que les politiciens descendants d'esclaves commémorent officiellement, chaque année au mois de mars<sup>12</sup>, le Code Noir présenté désormais sous ses aspects les plus positifs selon Jean-François NIORT. C'est un comble !

Jean-François NIORT fait le constat suivant<sup>13</sup> : « *en cette année 2015, je me suis aperçu qu'au niveau national quasiment rien n'était prévu pour le 330<sup>e</sup> anniversaire du Code Noir, donc moi je me suis engagé [...], j'ai pris l'initiative au niveau local [...]. Donc, bon, voilà, on montre que les choses se passent ici au niveau local [...]* ». Comme pour préparer la

---

<sup>10</sup> Les extraits qui suivent sont tirés de l'article de J-F NIORT, **LES CHANTIERS DE L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS DE L'ESCLAVAGE** in Clio@Thémis (Revue Electronique d'Histoire du Droit) - n°4, 2011, 22 pages, p.7  
[http://www.cliothemis.com/IMG/pdf/Jean-Francois\\_Niort.pdf](http://www.cliothemis.com/IMG/pdf/Jean-Francois_Niort.pdf)

<sup>11</sup> Cf son ouvrage « Des colonies françaises – Abolition immédiate de l'esclavage, 1842 ».

<sup>12</sup> La version réputée la plus ancienne du Code Noir est datée de mars 1685, sans précision de jour.

<sup>13</sup> Se reporter à son interview dans l'émission de Guadeloupe Première (TV) 7actu, du 15 mars 2015.

perspective d'une commémoration annuelle systématique en Guadeloupe et en France, Jean-François NIORT rappelle l'importance de la commémoration du 330<sup>e</sup> anniversaire du Code Noir et sa décision d'y contribuer non seulement par son nouvel ouvrage<sup>14</sup> mais encore par une conférence<sup>15</sup> à l'ESPE<sup>16</sup> délibérément choisie parce qu'elle forme les futurs professeurs d'histoire et de géographie de la Guadeloupe. *Mercredi prochain, une conférence volontairement choisie à l'ESPE, donc ex-IUFM, là où se forment les futurs professeurs d'histoire/géo, parce que, encore un fois, il s'agit dans cette affaire de réconcilier histoire et mémoire. Une mémoire qui n'est pas appuyée sur l'histoire rigoureuse [...] devient paradigmatique, devient dogmatique et elle se bloque. [...].*<sup>17</sup>

La réhabilitation du Code Noir s'inscrit par ailleurs dans la résurgence sous une forme nouvelle du devoir de civilisation porté par les colonialistes racistes de jadis : la lumière des colonisés – en l'occurrence celle des Nègres doit venir du Blanc. D'où la nécessité d'une prise de contrôle de ce formidable instrument d'émancipation ou d'aliénation post-esclavagiste qu'est potentiellement le Mémorial Acte.

*[...]Marx, Lénine, Ho Chi Minh, Jean Jaurès, Clémenceau et Mao étaient-ils Guadeloupéens, Danik ? Chez quels auteurs, d'après toi, les premiers militants nationalistes guadeloupéens ont-ils été cherché leur inspiration théorique, la vision conceptuelle du monde et notamment de l'exploitation économique colonialiste qu'ils ont porté, ainsi que leur projet d'émancipation politique nationale anticolonialiste ? Penses-tu sincèrement qu'ils aient puisés tout cela UNIQUEMENT dans la tradition des marrons du pays, et notamment dans le certes puissant camp de Kellers qui a brillamment tenu tête au pouvoir colonial pendant plus d'un siècle, faisant certes encore rien qu'à eux seuls, sans parler de la résistance de tous les autres, marrons ou pas, entrer la Guadeloupe dans l'Histoire universelle de la liberté ? Sais-tu d'ailleurs qu'il y avait des « Blancs » au sein de ce camp Danik ?*<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> « Au moment où l'on commémore le 330<sup>e</sup> anniversaire d'un texte si éminemment symbolique et devenu un objet historiographique et politique national, il a donc semblé opportun de proposer une présentation du Code Noir à même d'en éclairer à la fois les mythes et les réalités, sous forme d'une synthèse accessible au grand public » cf ouvrage déjà cité de Jean-François NIORT, p.16.

<sup>15</sup> Cette conférence a été annoncée lors du passage à 7actu, pour le 18 mars 2015.

<sup>16</sup> ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education. Son ancienne appellation est IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres).

<sup>17</sup> Se reporter à son interview dans l'émission de Guadeloupe Première (TV) 7actu, du 15 mars 2015.

<sup>18</sup> **Date:** Tue, 31 Mar 2015 04:53:09 +0000

**Expéditeur:** jean francois niort

**Destinataire:** Philippe Verdol

**Sujet:** FW: Réponse à Danik Zandronis

Autrement dit : les nègres sont cons. Ils ont besoin que d'autres pensent pour eux. Venant des békés ou des métropolitains de passage, cette tendance à la « racialisation » des débats est ancienne.

### 3.3. Une ancienne tendance à la « racialisation » des débats

En 1802, le Général RICHEPANCE apporte à des nègres affranchis depuis 1794 l'arrêté consulaire de Bonaparte relatif au rétablissement de l'esclavage. Il s'en suit ce que les historiens appellent désormais la Guerre de Guadeloupe. Les combats feront environ 10.000 morts ! Pour revenir à l'ordre ancien, RICHEPANCE publie son arrêté dont voici quelques extraits (introduction + articles 1 et 2) :

*Considérant que par l'effet de la révolution et d'une guerre extraordinaire, il s'est introduit dans les noms et les choses de ce pays des abus subversifs de la sûreté et de la prospérité d'une colonie ;*

*Considérant que les colonies ne sont autre chose que des établissements formés par les Européens qui y ont amené des noirs comme les seuls individus propres à l'exploitation de ces pays; qu'entre ces deux classes fondamentales des colons et de leurs noirs, se sont formés des races de sang-mêlé toujours distinctes des blancs, qui ont formé les établissements ;*

*Considérants que ceux-ci seuls sont les indigènes de la nation française et doivent en exercer les prérogatives ;*

*Considérant que les bienfaits accordés par la mère patrie, en atténuant les principes essentiels de ces établissements, n'ont servi qu'à dénaturer tous les éléments de leur existence et à amener progressivement cette conspiration générale qui a éclaté dans cette colonie contre les blancs et les troupes envoyés sous les ordres du général par le Gouvernement consulaire, tandis que les autres colonies, soumises à un régime domestique et paternel, offrent le tableau de l'aisance de toutes les classes d'hommes en contraste avec le vagabondage, la paresse, la misère et tous les maux qui ont accablé cette colonie, et particulièrement les noirs livrés à eux-mêmes ;*

*De sorte que la justice nationale et l'humanité commandent, autant que la politique, le retour des vrais principes sur lesquels reposent la sécurité et les succès des établissements formés par les Français en cette colonie, en même temps que le gouvernement proscriera avec ardeur les abus et les excès qui s'étaient manifestés anciennement et qui pourrait se remontrer encore.*

Art. 1.

*Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le titre de citoyen français ne sera porté, dans l'étendue de cette colonie et dépendances, que par les blancs. Aucun autre individu ne pourra prendre ce titre ni exercer les fonctions ou emplois qui y sont attachés. Les blancs seuls qui auront été inscrits dans la garde nationale, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 55, auront le droit d'en porter l'uniforme et d'avoir des armes à leur usage.*

*Ceux des blancs qui n'y seraient pas inscrits ne pourront jouir du même droit, et seront dénoncés en cas de contravention, pour être statué à leur égard ce qu'il appartiendra par le général en chef.*

Art. 2.

*Tous autres individus que des blancs, qui n'auront pas vendu ou disposé de leurs armes en faveur des citoyens inscrits dans la garde nationale, dans le terme de cinq jours de la publication du présent, seront tenus d'en faire le dépôt; savoir: dans les villes, chez le commandant de la place, et, dans les autres communes, chez les commissaires du Gouvernement, qui en feront, les uns et les autres, l'enregistrement, dont le double sera envoyé au général en chef.*

*Après ce terme, il sera fait des recherches et visites domiciliaires : et tous ceux qui seraient convaincus d'avoir gardé, soustrait ou recélé des armes, en quelque lieu que ce soit, seront traduits par devant la commission militaire, pour être jugés comme complices de rébellion<sup>19</sup>.*

Ainsi, faute de résilience, la vieille tendance à la « racialisation » des débats demeure consubstantielle de notre société.

### **3.4. Nécessité pour Jean-François NIORT de faire une impasse sur la morale**

Le Code Noir est un des instruments qui ont méthodiquement organisé la traite Nègrière et l'Esclavage. En effet, il régissait principalement le commerce international (import/export) et la police des Nègres dans les colonies françaises. Son fondement, jusqu'au début du XIXe siècle est la déshumanisation de l'Homme Noir ainsi que la Traite négrière qui a induit et nécessité un génocide en Afrique.

La fonction du Code Noir était de faire durer le plus longtemps possible, par divers artifices, l'esclavage des Nègres, de les priver autant que faire se peut du premier de leurs droits – la liberté – et de les contraindre au travail pour autrui.

Compte tenu de ses positions – d'ores et déjà qualifiées par d'autres de « borderline » – et de l'ampleur de son projet, très logiquement, la morale n'a pas sa place dans l'analyse historique et juridique de Jean-François NIORT.

Un chercheur tel que lui est par conséquent sourd aux demandes de respect de la société civile.

Son projet de réhabilitation du Code Noir en Guadeloupe nécessite en outre une puissante infiltration des réseaux (associatifs, religieux, éducatifs, syndicaux,

---

<sup>19</sup> Arrêté de Richepance Rétablissant l'esclavage, (28 messidor, an X ; 17 juillet 1802).

On peut trouver l'ensemble de l'Arrêté de RICHEPANCE dans Auguste Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, Basse Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1858, vol. 3, p. 354–356.

anticolonialistes, politiques et intellectuels) de la société civile locale. De fait, son relationnel est très diversifié et très étendu.

### **3.5. Le Code Noir comme adoucissement de la vie matérielle des Nègres**

Jean-François NIORT rappelle que la loi du 18 juillet 1845 – loi Mackau – augmente considérablement la capacité juridique de l’esclave qui devient apte à détenir un patrimoine, à posséder légalement des biens, à recueillir toutes successions immobilières de toutes personnes libres ou non libres, d’acquérir des immeubles par voie d’achat ou d’échange, ou encore de disposer ou recevoir par testament ou par acte entre vifs.

Jean-François NIORT rappelle aussi que cette loi institue également un droit au rachat par l’esclave de sa propre liberté.

### **3.6. Le Code Noir comme adoucissement de la vie spirituelle des Nègres**

Jean-François NIORT estime en outre que le Code Noir a adouci la vie spirituelle des Nègres. A cet égard, il estime que les baptêmes forcés constituent pour eux une chance inouïe car ils leur ouvrent la porte d’une (nouvelle) communauté spirituelle... En réalité, le baptême dans la religion du vainqueur constituait pour les nègres une étape supplémentaire dans l’aliénation, dans la coupure d’avec les divinités africaines. L’entrée dans la communauté catholique de même que sa sortie – funérailles et inhumation au mieux dans des cimetières distincts – ou encore la pratique ordinaire du culte ne se faisaient pas à égalité entre Nègres et Blancs.

*Conformément à la lettre de son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies [...] vous ferez tous les dimanches, à une heure convenable, une instruction ou catéchisme pour les nègres. Dans vos discours, soit au prône, soit autrement, vous userez de tous les moyens que la religion met à votre disposition pour engager les maîtres et maîtresses à y envoyer leurs domestiques [...]. La messe dite vulgairement messe des nègres sera célébrée tous les dimanches et fêtes seulement dans les églises de Saint-François Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre, et ce autant qu’il y aura un nombre suffisant de prêtres pour la desserte de ces deux paroisses.*<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> A.O.M. série Géographique Guadeloupe, c49 et 368, Circulaire du préfet apostolique qui recommande l’observance des instructions et des prières publiques dans chaque paroisse tous les dimanches à l’intention des esclaves, Basse-Terre, 20 mai 1822.

In Philippe DELISLE, Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises – Des chrétientés sous les tropiques ? 1815-1911, éditions Karthala, coll.Mémoires d’Eglises, 2000, 344 pages, p.41.

<https://books.google.gp/books?id=p7oeAK0z5kC&pg=PA41&lpg=PA41&dq=messe+%C3%A0+n%C3%A8gres+en+guadeloupe&source=bl&ots=6ddVlsDtdN&sig=yWHLymDqR->

Baptiser les Nègres était une façon de les contraindre à cesser d'aspirer à retourner en Afrique après leur mort. C'était un moyen de les obliger à se voir – dans le regard des missionnaires blancs dans les colonies – comme des sauvages à civiliser. Baptiser les Nègres en leur inculquant la crainte de l'enfer dans l'au-delà, était souvent le meilleur moyen d'annihiler chez eux toute velléité de révolte sur la plantation.

Le comble de l'aliénation spirituelle est atteint lorsque des afro-descendants se mettent à redouter – comme les Blancs – la spiritualité de leurs ancêtres, par exemple le Vaudou !

### ***3.7. « Le Code Noir ? Pas la peine d'en faire tout un plat ! ».***

Avec Jean-François NIORT, la dédramatisation du Code Noir est en marche.

Aussi terrible que fut la législation du Code Noir, elle se trouva « confrontée à une grande inefficacité sur le terrain suite à l'ignorance ou la résistance des colons et des autorités locales[...] »<sup>21</sup>.

Quand, du fait de l'application du Code Noir, des sanctions étaient prononcées, leur exécution était souvent laissée à la discrétion des Maîtres qui pouvaient – observe NIORT – alléger les sentences, ou carrément absoudre les esclaves concernés.

Il existait, selon l'interprétation de Jean-François NIORT de l'article 38 du Code Noir, des possibilités pour les Nègres astucieux de souffler un peu, de savourer un minimum de confort dans le cadre d'un marronnage toléré par leurs maîtres. Si un fugitif utilisait au maximum le délai de dénonciation d'un mois, il bénéficiait de facto d'un mois de congé. Jean-François NIORT passe néanmoins sous silence les peines encourues au titre de ce même article 38 – Edit de mars 1685 – par celui qui avait dépassé cette limite d'un mois de liberté : ledit fugitif risquait de se faire marquer au fer rouge, de se faire sectionner le talon d'achille ou de se faire mettre à mort...

### ***3.8. Liberté de recherche, négationnisme et nouvelle mission civilisatrice ?***

Au nom du droit à la liberté de la recherche, des hommes politiques (notamment les conseillers généraux explicitement remerciés par Jean-François NIORT), des responsables d'action culturelle en Guadeloupe et des enseignants-chercheurs Guadeloupéens ont donné leur soutien à cet ouvrage de Jean-François NIORT. Accepteront-ils de confirmer qu'ils approuvent le subtil négationnisme ainsi que la puissante aliénation dont il est porteur ?

---

[ucq1\\_vJG1fXaUEt58&hl=fr&sa=X&ei=nE81VcqHA4m17gaIxoGwBQ&redir\\_esc=y#v=onepage&q=messe%20%C3%A0%20n%C3%A8gres%20en%20guadeloupe&f=false](http://ucq1_vJG1fXaUEt58&hl=fr&sa=X&ei=nE81VcqHA4m17gaIxoGwBQ&redir_esc=y#v=onepage&q=messe%20%C3%A0%20n%C3%A8gres%20en%20guadeloupe&f=false)

<sup>21</sup> Cf Jean-François NIORT, *Le Code Noir – Idées reçues sur un texte symbolique*, Editions Le Cavalier Bleu, février 2015, 124 pages, p.67

Comme d'autres, sous le couvert de scientificité, Jean-François NIORT apparaît en réalité comme un « nettoyeur » (au sens des forces spéciales) de l'histoire coloniale française, chargé d'alléger, d'élaguer, d'escamoter, de convertir (au sens spirituel) ou de sublimer (au sens psychanalytique) toutes les mémoires gênantes de la France esclavagiste. A cet égard, son courrier à Danik ZANDRONIS précise explicitement que les nationalistes guadeloupéens sont trop immatures pour s'assumer seuls. Ils auraient donc encore besoin de la « grande » France.

*« Libères-toi de l'esclavage » Danik ! Et alors, oui alors, un véritable projet de LIBERTE et de RESPONSABILITE pour ton pays pourra-t-il être politiquement porté par vous et enfin ENTENDU par tes compatriotes guadeloupéens, qui, pour le moment, ne REPONDENT pas, et ils ont bien raison, à votre appel trop immature.<sup>22</sup>*

Simultanément, Jean-François NIORT se charge d'amplifier le rayonnement de la France abolitionniste et de justifier la continuité de sa mainmise sur son empire néocolonial actuel.

Grâce à un discours fondé sur une argumentation négationniste, dans la posture de la victime du racisme des colonisés mais aussi dans celle du zélé serviteur de la France d'outre-mer, Jean-François NIORT a fait en sorte que le mouvement patriotique soit condamné par une partie de l'intelligentsia locale. Paradoxalement, sont qualifiés de racistes ceux qui osent dénoncer le négationniste. Ainsi, à quelques semaines de l'inauguration du Mémorial Acte (musée de l'esclavage), les principales personnalités et organisations nationalistes qui l'ont conçu et porté sont dénoncées comme racistes.

Le risque (l'objectif ?) était que ces organisations soient écartées : de fait, les nationalistes se sont d'ores et déjà eux-mêmes exclus des cérémonies d'inauguration<sup>23</sup> de ce musée dont ils sont pourtant à l'origine.

*Nous guadeloupéens avons décidé à travers ce MEMORIAL d'écrire nous-mêmes notre propre HISTOIRE et celle des Peuples Noirs et d'exercer à ce sujet une vigilance de tous les instants. Comme disent les conteurs africains, tant que c'est le chasseur qui parle du lion, il écrira des histoires de chasseurs. Nul ne peut dire à notre place ce que nous sommes et qui nous sommes.*

---

<sup>22</sup> **Date:** Tue, 31 Mar 2015 04:53:09 +0000

**Expéditeur:** jean francois niort

**Destinataire:** Philippe Verdol

**Sujet:** FW: Réponse a Danik Zandronis

<sup>23</sup> L'inauguration du Mémorial Acte aura lieu le 10 mai 2015.

*Et n'étant pas à ce jour convaincue, monsieur HOLLANDE que vous envisagez de vous départir de vos attitudes paternalistes et jacobines, notre Association a décidé de ne pas être présente ce 10 mai 2015, lors de l'inauguration officielle du MEMORIAL ACTe, que nous saluons et considérons comme une œuvre fondamentale aux plans architectural, symbolique et économique dont le prestige rayonnera sur toute la Caraïbe ».<sup>24</sup>*

**Pour ma part, je souhaite – dans l'intérêt de tous les guadeloupéens – que ce retrait ne dure que le temps de l'inauguration du Mémorial Acte.**

4. Deux illustrations de mon opposition à une science sans morale et sans respect pour les victimes

Cette opposition m'est inspirée par deux situations auxquelles je suis confronté en tant que chercheur.

#### ***4.1. Le cas des LMR chlordécone aux Antilles***

Les LMR sont des Limites Maximales de Résidus. Sur proposition du gouvernement français, l'Union Européenne a édicté un Règlement du 29 janvier 2008<sup>25</sup> qui établit une stupéfiante discrimination au détriment des consommateurs de produits tropicaux. En matière de végétaux, par exemple, un seuil limite de 10 µg (micro grammes) de chlordécone par kg de matière fraîche – correspondant à un principe de précaution absolu a été retenu pour les produits cultivés en Europe ou non susceptibles de l'être aux Antilles. Ce seuil est de 20 µg de chlordécone par kg de matière fraîche pour les produits antillais. Une telle explication figure sur le très officiel site français de l'Observatoire des Résidus de Pesticides:

*« Le gouvernement a voulu aller plus loin, afin de réduire au maximum possible la présence de résidus de chlordécone retrouvés dans l'alimentation et de restaurer la confiance des consommateurs dans la qualité des produits issus de l'agriculture antillaise. Ainsi, dans le cadre de la réglementation européenne et sur proposition des autorités françaises, la Commission européenne a retenu le 24 octobre 2007 des valeurs de LMR suivantes : 20 µg/kg pour les denrées cultivables sous climat tropical ou tempéré (agrumes, fruits tropicaux, tous*

---

<sup>24</sup> Extraits du courriel du CIPN signé de sa présidente Jacqueline JACQUERAY, diffusé en fichier joint par Luc REINETTE le 15 avril 2015, avec comme intitulé « Interpellation de Monsieur François HOLLANDE », 5 pages, p.5.

<sup>25</sup> RÈGLEMENT (CE) N° 149/2008 DE LA COMMISSION du 29 janvier 2008 modifiant le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil pour y ajouter les annexes II, III et IV fixant les limites maximales applicables aux résidus des produits figurant à son annexe I  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:058:0001:0398:FR:PDF>

les légumes, maïs, canne à sucre...) et 10 µg/kg pour certains produits spécifiques aux régions de climat tempéré ou susceptibles d'être importés de pays autres que les Antilles (blé, riz, pommes, poires et fruits à noyaux, betterave sucrière...) »<sup>26</sup>.

En réalité, rien ne justifie par exemple que la tolérance de la betterave sucrière soit de 10 mais que celle de la canne à sucre soit de 20µg/kg. De même, rien ne saurait justifier positivement que la tolérance de tous les fruits tropicaux soit de 20 mais que celle des fruits spécifiques aux climats tempérés soit de 10µg/kg, etc.

Le paradoxe de ces LMR est d'accorder la tolérance la plus élevée à des catégories que l'on sait contaminées. C'est le cas des « légumes-racines et légumes-tubercules tropicaux » tels que manioc, patates douces, ignames, arrow-roots et autres.

De 2005 à 2008, la France avait édicté des LMR provisoires pouvant aller jusqu'à 200 µg/kg de matière fraîche. Sachant que pour les végétaux par exemple, l'Union Européenne a ramené ces valeurs à 20µg, **devons-nous rendre grâce pour ces valeurs divisées par 10 ou alors devons-nous nous révolter parce qu'elles sont encore deux fois plus élevées que pour les Européens – sur demande de la France ? Pour moi, la réponse est claire : il s'agit d'un génocide qui continue à petites doses et d'une discrimination qui nous est infligée.**

**Je n'y vois aucun aspect positif.**

#### ***4.2. La profanation des tombes du cimetière d'esclaves de Sainte-Marguerite et l'utilisation singulière des restes des défunts.***

Un des trois plus importants cimetières d'esclaves au monde a été découvert en Guadeloupe, dans la commune de Moule. Dans l'interview<sup>27</sup> accordée à John-Paul LEPERS, Thomas ROMON<sup>28</sup> soutient que le cratère que l'on peut apercevoir dans le cimetière de Sainte-Marguerite entraînant l'extraction de plusieurs dizaines de tombes a été causé par les prélèvements de sable – mais aussi d'ossements – avec des engins mécaniques. Ce matériau composite approvisionnait ensuite directement les bétonnières. Dans les années 1970, il s'agissait ainsi pour certains entrepreneurs du bâtiment peu scrupuleux de pourvoir à bon

---

<sup>26</sup> cf Site officiel de l'Observatoire des Résidus de Pesticides (ORP), consulté le 24/02/2015, Question n°16, <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=582&ongletlstd=225>

<sup>27</sup> Cf interview de Thomas ROMON in « La Guadeloupe, une colonie française ? » Documentaire de John-Paul Le PERS (2010), diffusé le 04 juin 2010 à 22h30 sur France 4 (58'59''). Ledit documentaire est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.dailymotion.com/video/xdmg2c\\_guadeloupe-une-colonie-francaise\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xdmg2c_guadeloupe-une-colonie-francaise_news)

Ce documentaire n'a jamais été diffusé en Guadeloupe.

<sup>28</sup> Archéologue et anthropologue du Service Régional de l'Archéologie.

compte aux besoins de la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre ou encore à ceux de la construction de la piste de l'aéroport du Raizet.

Lors d'une journée du patrimoine, j'ai interpellé à ce sujet la conservatrice du musée Edgar CLERC. Celle-ci m'a répondu publiquement qu'elle était une scientifique et que par conséquent les ossements humains ne représentaient pour elle qu'un matériau archéologique. En outre, elle considérait que le béton ainsi obtenu ne pouvait être que de mauvaise qualité car il comportait trop d'impuretés...

Pour moi, ce manque de respect envers les restes de nos ancêtres est intolérable.

Qui, en France, pourrait recueillir l'accord des autorités pour fabriquer du béton – destiné par exemple à des logements sociaux – avec des os concassés provenant de cimetières hexagonaux ? Personne !

## 5. CONCLUSION

Voici, à mon avis, les 10 principales idées-forces du Débat de Pâques sur le négationnisme.

### *5.1. Dissocier le soutien au droit à la liberté de la recherche du soutien à des thèses négationnistes*

Bien entendu, je suis un farouche partisan de la liberté de parole et du débat d'opinions. De même, je suis soucieux de préserver ma très grande liberté de chercheur.

Cela étant, de fait, consciemment ou non, la protection du droit à la liberté de recherche de Jean-François NIORT a bel et bien été amalgamée – par d'éminents représentants de l'intelligentsia locale et nationale – avec le soutien de ses thèses négationnistes !

Dans ce débat, le statut de l'horreur varie selon le point de vue de l'observateur.

Pour les opposants à Jean-François NIORT, la Traite Négrière et l'Esclavage furent horribles ainsi que le Code Noir – du début à la fin de son application; ils demandent donc Respect et Réparation.

Pour Jean-François NIORT, le Code Noir ne fut pas si horrible que cela – du moins dans sa dernière phase d'évolution – mais il a occasionné un préjudice certain. A sa manière, Jean-François NIORT est donc depuis, quelques années, engagé dans le mouvement des Réparations.

Les soutiens de Jean-François NIORT ferment les yeux sur son négationnisme et sur son absence de prise en compte du Respect des victimes dans sa pratique scientifique; ils

réclament la protection de sa liberté de chercheur, exigent une protection pour lui du fait de menaces reçues et stigmatisent le camp nationaliste qu'ils qualifient de raciste.

A mon avis, cette qualification hâtive – pour le moins discutable – ne résisterait pas à une démonstration bien argumentée.

## ***5.2. L'urgence d'ouvrir un débat dans la communauté universitaire***

Il existe jusqu'ici un débat entre des universitaires et la société civile mais, à mon avis, un autre, interne à l'université, est plus que nécessaire.

Jusqu'à une date très récente, les dirigeants d'université – y compris les nôtres – préféraient trop souvent laisser pourrir des situations délicates ou s'en remettre à l'Etat plutôt que d'avoir à froisser certains collègues. Ainsi, dans l'affaire du CREGMIA, un Parrain a sévi au vu et au su de tous pendant des décennies. Heureusement, les choses changent.

**Pourtant, il y a urgence à ce que la gouvernance de notre Université sorte du silence :**

- au centre du Débat Pâques qui agite encore les sociétés civiles antillaises et certaines sphères métropolitaines se trouve un membre de notre communauté universitaire.

- dans cette affaire de négationnisme, le statut d'enseignant-chercheur est mis en avant comme gage de scientificité, selon certains, et comme moyen de manipulation de l'opinion publique, selon d'autres.

- les négationnistes sont rarement des historiens « professionnels ». On pourrait parfois penser qu'ils pêchent par ignorance. Ici, ce n'est pas le cas parce que Jean-François NIORT est enseignant-chercheur en Histoire du Droit. Sa responsabilité dans le choix du sous-bassement négationniste de ses thèses est entière.

- la question reste également posée de savoir pourquoi Jean-François NIORT a reçu un tel soutien de nos collègues, notamment historiens dont les membres du bureau de la 3<sup>e</sup> section (Histoire du Droit) du CNU.

- une campagne de presse est actuellement en cours sur les droits des universitaires ; nous pourrions, en interne, discuter de nos devoirs.

- nous devons par ailleurs nous interroger sur les conséquences (notamment en termes d'image ou d'aliénation de notre jeunesse) de la transmission du savoir par ce négationniste dans notre université. Est-il isolé ?

- Lyon est une ville où la résistance au nazisme fut très forte. Manifestement, deux de ses universités semblent avoir été choisies par certains intellectuels négationnistes et

révisionnistes pour dénaturer son image, son enseignement et sa recherche. Ne sommes-nous pas, désormais, dans la même situation en Guadeloupe où, jadis, la résistance à l'esclavage fut très forte et où, plus récemment, la résistance à la pwofitasyon et au démounaj<sup>29</sup> offrit au monde un modèle?

L'intervention de notre gouvernance aurait pour conséquence de ne plus laisser sur la place publique le monopole d'un tel débat. Pour ce qui nous concerne, en interne, nous pourrions y prendre toute notre part.

### ***5.3. Révélation de plusieurs clivages significatifs***

Le Débat de Pâques révèle plusieurs clivages entre une partie significative des intellectuels de Guadeloupe et :

- Le peuple guadeloupéen
- Le mouvement nationaliste/patriotique Guadeloupéen
- Les partisans de la Réparation en Guadeloupe et dans la diaspora « métropolitaine ».

Parmi ces intellectuels, se trouvent plusieurs enseignants-chercheurs de l'Université en Guadeloupe.

D'une manière ou d'une autre, ils posent le problème :

- De la vulgarisation scientifique
- De l'immersion dans les milieux militants
- du statut de l'éthique, de la morale et du respect dans la production et les communications scientifiques
- du rôle des intellectuels colonisés et colonialistes dans une société néocoloniale.

A noter qu'une majorité d'enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles (et de la Guyane) n'ont pas jusqu'ici pris position faute d'une information suffisante pour le faire.

### ***5.4. Une problématique néocoloniale***

Au-delà des offenses faites aux uns ou aux autres, au-delà de celles faites aux mémoires de nos ancêtres, le Débat de Pâques procède fondamentalement de l'analyse du néocolonialisme. Entre aliénation et émancipation renforcées, pareil débat souligne la ligne de fracture existant dans la Guadeloupe néocoloniale entre des élites intellectuelles et le mouvement nationaliste.

---

<sup>29</sup> Le « démounaj » est un néologisme du créole guadeloupéen signifiant « déshumanisation ».

Manipulés ou non par leur mentor, certains zéloteurs ont délibérément ignoré le négationnisme de Jean-François NIORT. Plutôt que d'insister sur le danger qu'il fait courir à notre société, ils lui ont conféré la position de victime en stigmatisant ceux qui l'avaient percé à jour. Le tout a été établi en un temps record, au nom de la défense des droits de l'Homme. Parce que l'occasion était trop belle, au-delà des personnes de Danik ZANDRONIS, d'Elie DOMOTA ou de Rosa Amelia PLUMELLE-URIBE, les partisans de Jean-François NIORT ont tenté de faire tout le Mouvement Patriotique et le Mouvement pour les Réparations monter dans la charrette des condamnés. Sous une forme ou une autre, tous ces gens furent traités de racistes et l'appel à la répression fut lancé. A ce jeu, les défenseurs des droits du négationniste – y compris les universitaires – se sont rangés derrière leur pivot qui s'est avéré particulièrement actif.

Les hommes politiques sont quant à eux restés silencieux mais leur ombre est perceptible. On peut dès lors mieux anticiper ou extrapoler les positions de chacun et les relais de la répression dans l'intelligentsia en cas de crise sociale ou politique grave. Rétrospectivement, on peut aussi mieux comprendre les positionnements des intellectuels durant les 44 jours de grève générale dans la Guadeloupe de 2009.

Décidément, il reste encore du chemin à parcourir sur la voie de réconciliation entre nos élites et notre Peuple !

### ***5.5. Trois idées simples***

Personnellement, je retiens trois idées très simples de « notre » Débat de Pâques:

- 1°) Décidément, en pays encore sous domination coloniale, les enjeux de l'histoire sont importants.
- 2°) Trop souvent, l'Histoire est (ré)écrite par le vainqueur, c'est-à-dire par le colonialiste.
- 3°) Celui-ci n'a rien à faire des souffrances du colonisé et de ses demandes de respect mais la perspective d'être contraint à réparations l'effraie.

### ***5.6. La division du camp nationaliste***

A cause d'une communication très confuse, le risque était grand que le camp nationaliste se divise. Dans une certaine mesure, suite au communiqué du Kolèktif pou Sové Gwadeloup (KSG)<sup>30</sup>, cette division est aujourd'hui avérée. Je souhaite pour ma part que la réflexion reprenne à partir des précisions portées par le présent document.

---

<sup>30</sup> On peut trouver cette déclaration à l'adresse suivante :

Par ailleurs, la crainte des organisations nationaliste et des militants ( locaux et de la diaspora) pour la réparation des préjudices liés à l'esclavage c'est que, dans la logique des travaux de Jean-François NIORT, ce musée devienne à la fois un puissant instrument d'aliénation des guadeloupéens et de dédouanement du passé esclavagiste de l'Etat français – autrement dit, qu'il soit présenté surtout comme un musée de l'abolition plutôt que de l'esclavage.

Jean-François NIORT l'exprime d'ailleurs lui-même à sa façon.

*Quoiqu'il en soit, le Code Noir de 1685 est resté un texte de référence jusqu'en 1848, et plus encore, est devenu par la suite le symbole même de l'esclavage colonial français, ainsi que de la monstruosité du système esclavagiste en général. Tout en devenant également, et par là-même, depuis ces vingt dernières années, un objet politique à part entière.*

*Mais ceci est une autre « histoire », qui reste d'ailleurs à écrire.<sup>31</sup>*

Ainsi, édulcorer le Code Noir – en atténuant par tous les moyens possibles son côté monstrueux – relève d'une stratégie qui permet de jeter un voile sur l'ampleur de la responsabilité française dans l'esclavage colonial et d'inciter les descendants d'africains réduits en esclavage à ne pas poser devant les tribunaux la question brûlante du droit aux réparations mais à se contenter de l'exprimer sur le terrain politique où ils auront les plus fortes probabilités de se fourvoyer.

Avant l'ouverture au public<sup>32</sup> du Mémorial Acte, il y aurait à mon avis nécessité de créer une commission d'experts visant à s'assurer du caractère non négationniste des planches destinées à l'information du public. Bien entendu, les experts choisis ne devraient pas être de ceux qui ont apporté leur soutien à Jean-François NIORT.

### **5.7. Suggestion à Jean-François NIORT de donner des conférences en Israël**

Jean-François NIORT souligne que dans le Code Noir coexistent des dispositions relatives à la chosification de l'Homme noir ainsi que des mesures attestant de la prise en compte de son humanité. De ce fait, selon Jean-François NIORT, le Code Noir ne devrait pas être présenté comme une Horreur absolue.

S'il devait analyser la solution finale mise en œuvre par les nazis dans les camps de concentration, Jean-François NIORT aurait-il affirmé que les quelques éléments de confort

---

<https://www.facebook.com/notes/kol%C3%A8ktif-pou-sov%C3%A9-gwadeloup-ksg/d%C3%A9claration-du-ksg/633713543426209>

<sup>31</sup> Cf Jean-François NIORT, *Le Code Noir – Idées reçues sur un texte symbolique*, Editions Le Cavalier Bleu, février 2015, 124 pages, p.68.

<sup>32</sup> Une semaine avant son inauguration, seul le gros œuvre du Mémorial Acte a été livré au Conseil Régional de Guadeloupe.

(lits, ..., douches, gaz) concédés aux juifs à leur arrivée dans les camps constituaient une reconnaissance de leur humanité ? Aurait-il conféré devant une assemblée de juifs en Israël en leur demandant d'oublier le côté immoral et odieux de ladite solution finale pour ne retenir que la rigueur scientifique de son analyse? Aurait-il loué le côté positif des expériences « scientifiques » et « médicales » menées sur les juifs par les savants allemands au nom d'une science sans morale et sans respect pour les victimes ?

Je ne crois pas.

Les victimes (ou leurs descendants) souffrent de constater que leur douleur n'est pas respectée. Elles (ou ils) aussi le droit de le faire savoir.

### ***5.8. Jean-François NIORT en quête de restauration d'honneur et d'intégrité !***

Par un mail en date du 7 avril 2015, Jean-François NIORT a déclaré :

<http://blogs.mediapart.fr/blog/jacky-dahomay>

*Mme la présidente*

*M le doyen SJE*

*Chers collègues*

*Il était temps qu'on restaure mon honneur (et mon intégrité professionnelle) et celui de l'Université par la même occasion !*

*Bien à vous*

*JFN.*

Son honneur, son intégrité professionnelle et celui de l'Université sont-ils effectivement restaurés ? Quid de ceux des guadeloupéens ?

### ***5.9. Fin de ma coopération avec Jean-François NIORT***

Jean-François NIORT est coordonnateur d'un ouvrage collectif dont le titre provisoire – choisi par ses soins – est : « Du code Noir au Chlordécone ». A sa demande j'avais accepté de rédiger une contribution d'une quarantaine de pages sur le chlordécone – communication que j'ai effectivement transmise depuis quelques mois.

Pour rester cohérent et éviter l'amalgame avec un négationniste, je préfère mettre un terme à ma coopération avec Jean-François NIORT et éviter une publication commune.

En outre, je considère désormais que le risque est trop grand de voir la gravité de la pollution/contamination globale par le chlordécone – son horreur – remise en question par une introduction (ou une conclusion) générale de type négationniste.

D'ores et déjà, chacun peut trouver ladite communication sur mon site, à l'adresse suivante :

<http://joelle-philippe-verdol.com/wordpress/wp-content/uploads/2015/04/Le-chlord%C3%A9cone-aux-Antilles-franaises-et-en-Europe-Du-principe-de-pr%C3%A9caution-fort-%C3%A0-celui-din%C3%A9galit%C3%A9-devant-la-loi.1.pdf>

#### ***5.10. Remerciements***

Aussi dur qu'il soit, le débat sur le négationnisme en Guadeloupe a le mérite d'exister, de faire ressortir sans ambiguïté les positions des uns et des autres, de nous interpeler fortement. Merci à ses initiateurs.

6. ANNEXE. Le négationnisme à l'Université Lyon III : trois séries de questions dans le Rapport ROUSSO au Ministre de l'Éducation Nationale, en septembre 2004.

*Sur le fond, nous avons essayé de répondre à trois séries de questions*

1° - *Dans quel contexte, dans quelles conditions et avec quelle ampleur, l'université Lyon III a-t-elle recruté des enseignants professant ouvertement les idées d'extrême droite ?*

*Quelle était la nature exacte de ces idées ? Comment faire le départ entre les conceptions « racistes » et les théories négationnistes ? Pourquoi ces enseignants ont-ils été l'objet de critiques répétées, et jusqu'à quel point ont-ils outrepassé les principes de neutralité, d'objectivité et de tolérance qui fondent la liberté des universitaires ? Ces questions font l'objet des chapitres 1 à 3 après une présentation générale de l'université Lyon III (par souci de clarté, chaque chapitre se termine par un bref récapitulatif des principaux points abordés).*

2° - *Comment les instances dirigeantes de Lyon III ont-elles géré les crises successives des affaires Roques, Notin et Plantin ? Quel a été leur degré d'implication, leur marge de manœuvre pour agir, notamment vis-à-vis de l'État, un acteur de premier plan, très sollicité et très présent en dépit de l'autonomie supposée des universités ? Dans quelle mesure y a-t-il une continuité dans la politique de cette université et comment situer les évolutions, les ruptures au regard des habitus de longue durée ? Sur quelles bases peut-on comparer Lyon III et Lyon II dans la gestion des dossiers de négationnisme ? Ces questions sont traitées aux chapitres 4 et 5, ainsi que dans la première partie du chapitre 7.*

3° - *Comment expliquer la persistance des polémiques et des tensions, parfois longtemps après les moments de crise proprement dits, alors que le nombre de personnes impliquées est très faible ? Comment analyser les décalages temporels, parfois grands, entre les événements « scandaleux » et les mobilisations ? Comment s'est construit le problème public de Lyon III, et quels en ont été les enjeux visibles ou masqués ? Ce thème est abordé essentiellement au chapitre 6 et dans la dernière partie du chapitre 7, tandis que les conclusions générales tentent d'esquisser les sorties de crise.<sup>33</sup>*

---

<sup>33</sup> Henry ROUSSO, Commission sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin Lyon III, Rapport à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, septembre 2004, 263 pages, p.18. Ledit rapport est disponible à l'adresse suivante.  
<http://media.education.gouv.fr/file/02/3/6023.pdf>